Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID: 081-218101459-20230607-35_2023-DE

Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



NOMBRE DE MEMBRES

En Qui ont pris part Exercice à la délibération

Date de la convocation : 1er juin 2023

Date d'Affichage: 1er juin 2023

N° 35-2023

SEANCE DU 7 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 7 juin

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle des aînés ruraux sis allée des Promenades, sous la présidence de Madame LHERM Maryline, Maire.

<u>Présents</u>: ALARY Isabelle, COLLIN Nathalie, DAVID Laurent, GAILLAC Patrick, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, MONTEILLET Mathieu, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, VILETTES Max, ZION Philippe, ORIOL Clarisse, VEYRIES Laurent.

Absents excusés (pouvoirs):

FONVIEILLE Liliane donne pouvoir à ALARY Isabelle FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à LOPEZ Anthony GONTIER Chantal donne pouvoir à SALANDIN Didier PELEGRY Jean-Bernard donne pouvoir à GAILLAC Patrick THIEBAUD Béatrice donne pouvoir à PUIBASSET Pascale DE OLIVEIRA Katy donne pouvoir à ORIOL Clarisse TKACZUK Jean donne pouvoir à VEYRIES Laurent

Secrétaire : ROBERT Florence

Personnel - Recrutement d'agents non titulaires à temps non complet ou complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Comme chaque année, la commune est confrontée à la nécessité de recourir à des agents non titulaires à temps complet ou non complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois sont créés en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il est donc demandé au conseil municipal :

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID: 081-218101459-20230607-35_2023-DE

REPUBLIQUE FRANCAI Liberté - Egalité - Fraternité

- De créer les emplois suivants au titre de la saison estivale 2023 :
 - Services Techniques :
 - 4 emplois d'adjoint technique non titulaires à temps complet

Fonctions: entretien cadre de vie, matériel, etc...

Rémunération : 1er échelon du grade d'Adjoint Technique

Périodes indicatives :

- 2 du 12 juin au 7 juillet 2023
- 2 du 10 juillet au 4 août 2023
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à L'UNANIMITÉ.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 9 juin 2023

Le Maire,

Maryline LHERN

03

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.